



Mgr Christophore Gosandey était né à Saint-Sylvestre, le 16 décembre 1818. Il fit ses études au Collège germanique, prit les grades de docteur en philosophie et en théologie, fut ordonné prêtre à Rome le 18 décembre 1841. En 1843, il commença le saint ministère comme vicaire de Guin, et peu après il fut appelé au Chapitre de Saint-Nicolas, dont il fut, dit-on, le premier membre non bourgeois de Fribourg.

En 1858, Mgr Marilley le nomma supérieur du Séminaire docésain et professeur de théologie, fonctions qu'il remplit jusqu'à son élévation à l'épiscopat, en 1879. En 1869, Mgr Gosandey fut appelé à Rome comme consultant de la Congrégation chargée de préparer les matières à traiter par le Concile oecuménique.

Le Saint Père nomma Mgr Gosandey évêque de Lausanne, le 19 décembre 1879; il fut sacré à Rome le 15 février 1880, par le cardinal Honard assisté de Mgr Lachat, évêque de Bâle, et de Mgr Clifford, évêque de Clifton.

Mgr Gosandey est décédé, comme il l'avait annoncé plusieurs jours à l'avance, dès le commencement de la fête du Saint Rosaire, dimanche matin 1<sup>er</sup> octobre, entre une heure et demie et deux heures du matin. Son corps, embaumé, a été exposé dans une chapelle ardente, depuis dimanche après-midi, dans une salle du rez-de-chaussée de l'évêché.

La cérémonie de l'enterrement aura lieu jeudi prochain, 5 octobre, à 8 1/2 heures, dans l'église collégiale de Saint-Nicolas. Mgr Lachat, évêque de Bâle, a bien voulu se charger de faire l'oraison funèbre du vénéré défunt. On prévoit la présence de quatre membres de l'épiscopat suisse.

Les avis qui nous arrivent de divers points du canton, permettent d'annoncer un immense concours des fidèles pour rendre un dernier hommage à l'évêque que la mort nous a enlevé.



AU VÉNÉRABLE CLERGÉ  
DU DIOCÈSE DE LAUSANNE

Cher Confrère,

Sa Grandeur Monseigneur Gosandey, évêque de Lausanne, a remis son âme entre les mains de Dieu, son Créateur, à 2 heures ce matin, fête du saint Rosaire, venant de recevoir une dernière fois le Saint-Viatique.

Les funérailles seront célébrées jeudi, 5 octobre, à Saint-Nicolas. Le clergé partira de Saint-Nicolas pour la levée du corps, à 8 1/4 heures.

Dès la réception de la présente on sonnera les cloches dans toutes les paroisses pendant une demi heure.

On les sonnera également mercredi soir, de 5 heures à 5 1/2 heures, et jeudi matin, de 8 1/2 heures à 9 heures.

En vertu des Constitutions synodales (page 42), il sera célébré une grand'messe, avec absoute solennelle, dans toutes les églises du diocèse, mardi prochain, 10 oc-

tobre, et tous les prêtres offriront une fois le Saint Sacrifice pour l'auguste défunt.

Les Communautés religieuses et les familles chrétiennes sont invitées à s'unir d'intention dans leurs prières avec le Vénérable Clergé.

V. P. PELLERIN.  
R. I. P.

NOUVELLES SUISSES

La commission spéciale nommée pour examiner préliminairement la loi fédérale sur les poursuites pour dettes et la faillite est réunie en ce moment à Berne; elle est composée de MM. Ruchonnet, conseiller fédéral, président; Oberer, président du tribunal cantonal à Liestal; Koppe, juge fédéral; Treichler, professeur à Zurich; Gentet, avocat à Genève; Aeppli, conseiller national à St-Gall; Berner, conseiller d'Etat à Lausanne; Cornaz, conseiller d'Etat à Neuchâtel; Borekardt, ancien conseiller d'Etat à Bâle; Brunner, conseiller national à Berne; Weber, adjoint au Département fédéral de justice et de police.

Le projet de M. Oberer, remanié, sert de base aux discussions. Toutefois les vues des membres de la commission sur le système à adopter sont très divergentes. On est entré en matière sur le projet Oberer en le discutant par article. Les délibérations dureront jusqu'à la fin de la semaine courante.

FRONTIÈRES. — Sur la demande du gouvernement du Tessin, le Conseil fédéral a invité le gouvernement italien à bien vouloir ouvrir une enquête sur une violation de frontière commise par trois douaniers italiens de la province de Côme sur le territoire de la commune tessinoise de Vacallo.

Le Conseil fédéral demande que les douaniers coupables soient punis.

Voilà de quoi venger les geujarmes de Locarno.

Lucerne

On s'occupe activement de créer à Lucerne un entrepôt central pour les produits de toute espèce, qui y arrivent d'Italie par la voie du Gothard.

Schwyz

M. de Morlot, ingénieur, délégué du Département fédéral des travaux publics, a procédé ces jours derniers, avec une commission d'ingénieurs, nommée par le gouvernement du canton de Schwyz, à l'inspection du cours de l'Aa, en amont de Steinen. Divers travaux ayant été reconnus nécessaires pour prévenir les inondations et les ravages qu'occasionne ce cours d'eau, le gouvernement a chargé son département des travaux publics de lui soumettre des plans détaillés.

Saint-Gall

Les hôteliers de Ragatz ne sont pas contents de la saison. Au mois de juin, il a fallu refuser des baigneurs, parce que les sources ne donnaient plus assez d'eau; pendant le reste de l'été, ce sont les baigneurs qui ont refusé de venir parce que le temps était trop mauvais.

La commission de police de la ville de Saint-Gall vient de terminer l'instruction re-

lative aux billets de loterie, dont certaines maisons de Hambourg, de Francfort, etc., inondent notre pays. Le volumineux dossier ne comprend pas moins de 241 interrogatoires, 45 rapports de police, 42 réquisitions, 12 procès verbaux et 20 lettres ou dépêches télégraphiques. Le nombre des individus impliqués dans l'affaire est de 102, dont 1 banquier et 10 collecteurs, appartenant tous aux cantons d'Appenzell, de Saint-Gall et de Thurgovie.

On ne saurait trop applaudir à l'énergie dont les autorités saint-galloises font preuve pour délivrer le pays de cette plaie. Non-seulement l'appât d'un gain facile porte les gens à tenter la fortune et à sacrifier pour cela le plus clair de leurs économies; mais le rêve du gros lot détourne du travail honnête, fait supporter avec dépit les privations et entraîne aux folles dépenses. Combien n'y a-t-il pas d'ouvriers et de petits bourgeois qui, escomptant l'avenir, grèvent leur budget et s'endettent dans l'attente, toujours trompée, que leur lot sortira gagnant au prochain tirage.

Les autorités autrichiennes ont avisé le département de police de St-Gall, qu'une grande razzia d'individus sans papiers ni moyens d'existence avait été opérée, et qu'ils seraient conduits à la frontière. Le canton de St-Gall, qui ne l'entend pas de cette oreille-là, s'est entendu avec le canton des Grisons pour empêcher cette invasion de vagabonds. A cet effet, les postes de gendarmerie des frontières ont été doublés. On ne sait pas encore comment la chose se terminera.

Grisons

Il est beaucoup question d'un projet de chemin de fer qui, passant par Chiavenna, le Maloya et l'Engadine, pour aboutir à Landeck, dans le Tyrol, relierait les chemins de fer de la Haute-Italie à la ligne de l'Arberg.

Argovie

Le Zofinger Tagblatt dément la nouvelle donnée par plusieurs journaux et d'après laquelle le tribunal du district de Zofingue aurait eu à se prononcer, dans une de ses dernières séances, sur 100 déclarations de faillite. Il paraît que ce nombre se réduit à quinze.

Thurgovie

Le stock de céréales qui se trouve actuellement dans les entrepôts de Romanshorn s'élève à plus de 324,000 quintaux. Chaque jour, trois ou quatre trains spéciaux, chargés de blé, quittent la gare; mais les arrivages sont encore plus considérables, car chaque jour aussi le remorqueur pesamment chargé et traînant à sa suite trois ou quatre grandes gabares, amène d'énormes quantités de céréales.

Vaud

Dimanche dernier avait lieu à Pully la distribution des prix de la Société de tir aux armes de guerre. On pouvait remarquer un nombre des assistants à cette petite fête, quatre vieillards en parfaite santé, formant ensemble le bel âge de 319 ans. Le premier, âgé de 88 ans, le second, 81 ans, et deux de 75 ans.

Ensuite de plaintes répétées, adressées à M. le préfet de Moudon, le tribunal de police a condamné, mercredi 27 septembre, un nommé V., guérisseur, de Villeneuve, à 50 fr. d'amende et au frais.

jours on n'avait pas de nouvelles.

— J'ai essayé d'y pénétrer, répondit Saffio, je n'ai pu y parvenir, les sentinelles sont changées, les troupes consignées, et il m'a été impossible d'obtenir le mot d'ordre, mais d'ici à deux ou trois jours...

— Le citoyen est mal informé, interrompit un autre des conjurés, j'ai vu ce matin un des soldats qui devaient concourir à la prise de la forteresse, dont il ne s'est échappé qu'en courant les plus grands dangers; là aussi la trahison a accompli son œuvre néfaste, les officiers supérieurs, avertis, ont fait évacuer la poudrière numéro 5; notre ami, le brave Zaffetti, maréchal d'artillerie est arrêté, peut-être, à l'heure qu'il est, a-t-il payé de sa vie son noble dévouement à notre sainte cause.

Cette dernière révélation causa une sorte de stupeur.

Gaetano en profita. — Vous le voyez, frères, s'écria-t-il, nos ennemis vainqueurs s'acharnent à notre perte, des mandats d'arrêt sont lancés contre chacun de nous, car nous sommes tous vendus, tous désignés à la mort. En ce moment, l'inaction serait, non seulement un crime, mais une sottise, il faut agir, agir vigoureusement. Garibaldi, le libérateur, est à nos portes, son armée triomphante s'approche, redoublons d'énergie luttons avec la fureur du désespoir notre salut est dans notre courage. Les tyrans ont réussi par la corruption, mais ils tremblent, car ils savent que leur heure est arrivée. Je propose à tous les généreux patriotes de se réunir à la maison d'Ajani où notre

Un correspondant campagnard de la Semaine blâme en termes énergiques nos représentants fédéraux, qui ont voté le décret scolaire, supplantant le peuple suisse de ne pas leur faire subir un second affront, celui du 30 juillet leur suffisant, en repoussant la pilule qu'on veut le forcer d'avaler. Tout ce qui est dit dans les discours répandus en suppléments par les journaux dépendant du régime; est bien beau, et le correspondant de la Semaine entre dans les vues de ces orateurs, désirant que l'instruction se répande de plus en plus, mais alors les cantons seront obligés de prélever de nouveaux impôts, et dans le canton de Vaud en particulier, qui sera frappé le premier? Hélas! le paysan, Agriculteur ou vigneron, il est si déboussaillé le paysan vaudois, si enclin à faire la charité aux grandes bobines, si facile à mener; les belles paroles qui résonnent si souvent à ses oreilles lui font tellement plaisir qu'il se laisserait prendre sa chemise plutôt que de déplaire à ces grands orateurs!

« Ces beaux Messieurs répondront sans doute que la Confédération payera; très bien, mais qui donc lui fournira les sommes nécessaires pour remplir ce nouveau tonneau des Danaïdes? Parbleu! ceci est bien simple: les cantons sont là pour ça. Ah! oui, parfaitement; mais alors les cantons seront obligés de prélever de nouveaux impôts, et dans le canton de Vaud en particulier, qui sera frappé le premier? Hélas! le paysan, Agriculteur ou vigneron, il est si déboussaillé le paysan vaudois, si enclin à faire la charité aux grandes bobines, si facile à mener; les belles paroles qui résonnent si souvent à ses oreilles lui font tellement plaisir qu'il se laisserait prendre sa chemise plutôt que de déplaire à ces grands orateurs!

« En tous cas, il fera bien de ne pas s'imaginer qu'on créera pour cela un impôt sur les pianos ou sur le luxe effréné qui nous envahit de plus en plus (surtout chez le beau sexe), et qui chasse le bien être de nos foyers. On n'augmentera pas davantage l'impôt sur ces petits chiens barbeux, qui pullulent dans les rues de nos cités. Oh! non, bon paysan, tu as les épaules assez larges pour porter de lourdes charges; mais si quelques-uns se résignent à ce métier de bête de somme, moi, de mon côté, je ne m'en soucie guère. C'est pourquoi, bien que n'ayant pas signé la pétition référendaire de l'art. 27 (que l'on n'a pas osé faire circuler chez nous, par crainte de déplaire à quelques gros bonnets, actionnaires... vous devez bien penser de quoi), je voterai NON en temps et lieu.

« J'aurais voté oui (pour ce que la loi prévoit de bon):

« 1<sup>o</sup> S'il était dit que les cantons qui se trouveront en défaut payeront les frais de l'enquête;

« 2<sup>o</sup> Si, la loi une fois élaborée, on devait supprimer les inspecteurs scolaires cantonaux, car il serait absurde d'en avoir en même temps de fédéraux et de cantonaux.

« Si l'on veut centraliser il faut tout ou rien; on devrait même commencer par abolir nos Grands Conseils, conseils d'Etats, etc. En définitive, c'est là qu'on doit forcément aboutir en suivant la dernière piste de nos fameux « démocrates fédéralistes », qui, parvenus à nos avocats sans conscience, souffrent aujourd'hui absolument le contraire d'il y a dix ans; ils ont ramassé les arguments des centralisateurs de cette époque et nous les servent comme neufs; mais le peuple vaudois, qu'on voudrait mener à la lièsière tantôt à droite, tantôt à gauche, montre fort peu de goût pour cette soupe réchauffée. »

Valais

Parmi les nombreux pèlerinages qui, à notre époque, excitent l'admiration générale, nous ne donnerons pas la moindre place à celui qui nous est venu de l'Anjou pour vénérer les cendres des martyrs thé-

arsenal est intact, de nous y barricader et, si les papalins osent venir nous y attaquer, de nous y défendre jusqu'au dernier soupir.

— La ville est remplie de patrouilles, il obéira, servir un peu, nous ne pourrions jamais arriver jusque-là.

— Nous irons de nuit, un à un, deux par deux en prenant des chemins différents et sans porter des armes, répondit Gaetano; à l'arsenal, nous en trouverons suffisamment.

Le lendemain, 25 octobre, une cinquantaine de brigands avaient, en effet, réussi à gagner cette maison, devenue une véritable forteresse, quand une femme du Transtévère, redoutant quelque nouvelle explosion qui, comme celle de la caserne Serristori, porterait la désolation dans le quartier, vint prévenir l'officier commandant le poste de la place Saint-Pierre, qu'il se formait au numéro 92 un rassemblement suspect.

Presque au même moment, un des prisonniers interrogés et voulant se ménager des titres d'indulgence de ses juges, leur révélait l'existence d'un dépôt d'armes au même endroit.

Des mesures furent prises immédiatement et la maison fut cernée par un détachement de zouaves et de gendarmes.

Mais, si secrètement que les dispositions eussent été prises, l'alarme venait d'être donnée par des gens apostés au dehors, les conspirateurs coururent aux armes.

(A suivre.)

LES FILS

DU

MARTYR

PAR

AL. DE LAMOTHE.

VIII

LE COMPLIT

Les membres de la junte hésitaient encore, l'un d'eux se hasarda à faire remarquer que, vu la charge énorme de la mine, non-seulement la caserne, mais plusieurs maisons de la rue Paradisi seraient englouties avec leurs habitants, dont plusieurs ardents patriotes.

De pareilles considérations ne retiennent pas

plus à Rome qu'à Paris, et ce fut avec une énergie sauvage que le misérable répondit :

— Le salut de la patrie avant tout. N'importe que quelques patriotes perdent la vie pourvu que l'on répande la terreur et l'épouvante et qu'à l'aide de cela on puisse surprendre et assaillir les légionnaires d'Antibes. (1)

En ce moment, Augusto Ammaniti entra. — Augusto, lui dit Gaetano, tu arrives à propos, nous venons de décider que cette nuit même le feu serait mis à la mine que tu as préparée et qui, hier, aurait dû faire explosion.

— Trop tard ! les sbires ont occupé le souterrain et noyé les poudres.

— Oh ! cela est une indignité trahison, s'écria le mosaïste, en tirant son poignard; je demande qu'Augusto soit mis en accusation.

— Misérable ! rugit l'accusé, en se mettant en défense, ta dénonciation retombera sur ta tête; c'est l'infâme Tognetti, désigné par toi comme un homme sûr, qui nous a vendus.

— Si tu avais obéi à la junte comme moi seul l'ai fait, il n'aurait pas eu le temps de nous trahir riposta Gaetano, en blémissant.

La dispute s'échauffait, et les deux patriotes allaient s'attaquer comme des bêtes féroces, quand les autres membres de la réunion intervinrent.

Quelqu'un proposa alors d'essayer du complot préparé au château Saint-Ange, dont depuis trois

(1) Réponse textuelle faite par l'un des conspirateurs.

béens. C'est le 25 septembre qu'un pasteur pieux et zélé arrivait avec sa charmaute caravane, où l'on remarquait aussi une Vendéenne, au champ du Martyre, et recueillait, avec une respectueuse avidité, les souvenirs précieux dont ce sol béni surabonde. Nul doute que cette haute manifestation de foi, si agréable à l'auguste Primicier et à sa légion, n'attirera sur la terre des miracles, tant éprouvée, mais toujours privilégiée, de nouvelles grâces plus abondantes, et celle qui les couronne toutes : la paix, cette même paix qui produisait le sourire sur les lèvres des soldats thébéens, en face du glaive qui devait les égorgier.

Depuis lundi siège à l'hôtel du gouvernement une commission législative, présidée par M. le Dr Cropt, qui a pour mission de donner un préavis ou des directions sur les changements apportés à la législation cantonale par la mise en vigueur du code fédéral des obligations, laissant à la pratique le soin d'établir une norme dans les cas douteux.

M. L. Calpini, de Sion, a obtenu au grand prix international de Thonon, les deux grands prix d'honneur, offerts l'un par le ministère de la guerre, l'autre par celui de la marine.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 30 septembre.

Le dîner politique de la rue Saint-Didier est bien le signal d'une levée de fourchettes contre la politique élyséenne. M. Gambetta, comme nous l'avons dit, après avoir reconnu l'insuccès de ses tentatives en province, pour agiter l'opinion en faveur du scrutin de liste, va profiter du désarroi gouvernemental et parlementaire pour recommencer une nouvelle campagne en changeant de tactique. Le mot d'ordre est donné à la presse opportuniste ; nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

Le gouvernement, de plus en plus contrarié du bruit que fait la circulaire de M. Labuze, cherche à se débarrasser de ce personnage. On commence à faire courir le bruit qu'il est malade, pour dire sans doute bientôt que sa santé l'oblige à résigner ses fonctions.

La violation du droit de propriété, commise par le préfet de la Seine, sans égard aux revendications judiciaires et par le seul fait de la force brutale, a fini par émouvoir l'opinion publique. Plusieurs journaux républicains font des réserves formelles sur cet abus d'autorité. Mais les affirmations du citoyen Floquet et de son conseil judiciaire, les officieux eux-mêmes ne sont pas très assurés de la légalité de l'expulsion des seigneurs de leur propriété du boulevard Bonne-Nouvelle. On lit dans le *Journal des Débats* :

« Assurément, on ne saurait demander à l'Etat de renoncer à une partie des pouvoirs qui lui ont été confiés par le législateur ; mais, da moment où les questions de propriété sont en jeu, il ne saurait montrer trop de circonspection. La meilleure manière de protester contre les doctrines, en ce moment affichées à grand bruit par les congrès socialistes, consiste, à notre avis, à pousser jusqu'aux extrêmes limites le respect de la propriété privée. Si faible, si peu fondé que soit le doute, il suffit, dans des questions de cette nature, que l'exécution par voie administrative ne soit pas strictement imposée par la loi pour que l'Etat ou les municipalités doivent préférer la juridiction des tribunaux ordinaires. On ne saurait trop désirer que, dans notre pays, les citoyens puissent lutter à armes égales toutes les fois qu'ils ont à défendre un droit de propriété.

« Il est vrai qu'à défaut d'un recours devant les tribunaux de droit commun, une note, publiée par l'agence Havas, annonce que le préfet de la Seine fournira des explications devant le Conseil municipal. Nous avouons qu'en pareille matière le contrôle de cette assemblée nous inspire peu de confiance. Da moment où le mot de « laïcisation » sera prononcé, le conseil sera unanime à approuver la conduite du préfet. Non seulement il donnera son adhésion à la laïcisation de l'école du 2<sup>e</sup> arrondissement, sans se préoccuper des droits de propriété que peut susciter une pareille mesure, mais encore il paraît décidé à poursuivre à outrance la laïcisation des hôpitaux. Dans un article, qui a paru hier dans un des organes les plus autorisés de la presse médicale, M. le docteur

Armand Desprez n'a pas craint de voir dans ces tendances « un genre d'aliénation mentale que l'on appelle la folie en commun. »

« Nous croyons que l'éminent chirurgien de l'hôpital de la charité s'est laissé entraîner beaucoup trop loin par ses habitudes professionnelles, quand il a voulu « donner « une explication toute médicale à un fait « bien connu dans toutes les assemblées où « les passions religieuses sont en jeu, nous « voulons dire l'intolérance des majorités. »

La nouvelle et énergique protestation du docteur Desprez contre la laïcisation des hôpitaux et la désorganisation des services, sous l'influence d'une haine anti-religieuse, inqualifiable dans ses procédés, produit une vive impression.

La direction de l'assistance publique est loin d'être complètement d'accord avec le président du conseil. Il est fort possible que des dissentiments éclatent, à ce sujet, au sein du conseil des ministres.

L'affaire de Loudes, que la lettre du vicaire capitulaire montre sous son vrai jour, va soulever, si le ministère de l'intérieur ne fait pas droit aux légitimes réclamations des créanciers du domaine épiscopal, toute une série de procès au civil. Le gouvernement républicain est si scrupuleux de respecter les droits et les libertés, que jamais régime n'a soulevé tant de revendications judiciaires !

Toute l'attention du monde financier se reporte sur les opérations de nos fonds d'Etat, le marché des valeurs se trouvant presque délaissé jusqu'à la réponse des primes dont il sera l'objet dès mardi prochain. Donc, peu de mouvement sur l'ensemble de nos valeurs de crédit de chemins de fer, industrielles et commerciales, sauf sur les titres du Suez, qui nous paraissent sous le coup de nombreuses et importantes réalisations. Les cours de compensation sur nos rentes, qui auront lieu dès lundi prochain, nous permettront de juger alors des dispositions de notre place.

FRANCE

On écrit des Rousses : « Une bande d'ouvriers piémontais, qui, revenant de la frontière, le 22 septembre, vers onze heures du soir, avec de la contrebande, ont attaqué, au lieu dit Rochat, entre le Gravier et les Rousses-d'Amont, deux douaniers, le brigadier Gaillard et Turrel, qui étaient en embuscade.

« Après une lutte terrible et inégale, ils se sont enfuis et ont laissé les deux malheureux étendus par terre, leur corps percé de six ou sept coups de couteau. Heureusement que des détonations de revolver ont appelé l'attention de deux autres douaniers, qui sont accourus et ont pu prêter secours à leurs camarades. On craint que Turrel ne survive pas à ses blessures.

« Le lendemain matin, la gendarmerie du fort du Rizoud et des Rousses, avec des douaniers, ont arrêté trois Italiens employés au nouveau fort, qui, à la vue des gendarmes, se sauvaient nu-pieds dans les champs. Le lieutenant des douanes a dû tirer trois coups de revolver afin de les intimider et pouvoir opérer leur arrestation. Ils auraient fait des aveux et dénoncé trois autres complices, qui ont été vus le matin se dirigeant vers Morez. »

ROME

Le tribunal civil de Rome, appelé dernièrement à juger un procès intenté par un architecte du Vatican au majordome des palais apostoliques, s'était déclaré compétent, malgré l'exception opposée par les avocats du Vatican.

Ce jugement établissait un précédent que le Saint-Siège voulait à tout prix empêcher.

En conséquence, il vient d'adresser aux nonces, pour qu'ils transmettent aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, une note dans laquelle le pape proteste contre le jugement du tribunal et déclare que la juridiction des tribunaux italiens ne peut s'étendre sur le Vatican pour lequel on a admis le principe d'exterritorialité.

Léon XIII rappelle, à ce propos, certaines déclarations faites à la chambre italienne, en 1871, par M. Visconti-Venosta, alors ministre des affaires étrangères, et s'appuie sur la loi des garanties pour prouver que les tribunaux italiens ne peuvent connaître d'un contrat stipulé dans l'intérieur du palais apostolique entre l'administration du palais et un particulier aux appointements du Vatican, pour travaux à exécuter dans le Vatican même.

AUTRICHE-HONGRIE

On apprend aujourd'hui de Pesth que depuis plus d'un an le pont d'Essegg, qui

vient de crouler sous le poids d'un convoi, était considéré comme n'étant plus solide. Tout à côté, on avait entrepris la construction d'un pont en fer qui devait le remplacer, mais dont les travaux ne marchaient que lentement. Sur l'insistance d'hommes compétents qui, plus d'une fois, avaient protesté contre l'usage du pont, les ingénieurs de la ligne s'étaient livrés tout récemment à un examen de la voie, mais ils se sont, paraît-il, contents de l'inspecter superficiellement, sans s'occuper des piles ni des fondements du pont qui avaient été minés par les eaux et endommagés par les grosses pièces de bois et les arbres que le courant amène à chaque forte crue des eaux.

La seule recommandation faite jusqu'ici avait eu pour résultat de ralentir la marche des convois sur le pont.

Plusieurs plongeurs ont été envoyés de Pesth sur le lieu du sinistre, mais à la date de lundi soir, on n'avait pas retrouvé celle des voitures qui doit contenir le plus grand nombre de victimes.

Tous les voyageurs qui ont échappé à la mort sont grièvement blessés.

Un soldat s'est sauvé en sautant d'une fenêtre et en saisissant le fil du télégraphe un autre, en s'accrochant dans sa chute, par son éperon, à une pièce de bois ; il est tombé dans le fleuve, mais le coup était amorti.

La machipe et le tender ont complètement disparu sous le fleuve ; le machiniste s'est sauvé en sautant sur le garde-fou du pont, et le chauffeur, qui avait été précipité avec la locomotive dans le fleuve, est également parvenu à échapper sain et sauf.

Il y a dans le pont un trou béant de plus de soixante mètres de longueur, et c'est grâce à la voiture-poste, qui est restée suspendue entre le pont et le fleuve et qui n'a pas encore pu être dégagée, que tout le convoi n'a pas été précipité dans le fleuve. La *Gazette générale* de Vienne annonce que le nombre des tués s'élève à 32, celui des blessés à 12, dont 17 grièvement.

Aucun cadavre n'a encore été signalé à la rive ni repêché.

La Drave est sortie de son lit sur plusieurs points de son parcours et de grandes parties de terres sont submergées. Il en est de même de la Stur et de la Rulfa.

ALLEMAGNE

M. de Niegolewski, un des chefs du parti polonais en Prusse, a adressé récemment à ses électeurs un discours dans lequel il a parlé longuement de la restauration de la Pologne, en annonçant qu'il saisirait le Parlement prussien de cette question, sous la forme d'une motion, et réclamerait les droits de la Pologne, garantis par l'Europe au Congrès de Vienne, en 1815.

La presse gouvernementale attaque vivement M. de Niegolewski et met tout en œuvre pour le faire échouer aux prochaines élections ; mais il est à peu près hors de doute qu'il sera nommé.

Dans les cercles influents à Berlin, on croit inopportun de rouvrir la question polonaise, l'Allemagne ayant, dans les circonstances actuelles surtout, à éviter des complications avec la Russie. D'ailleurs le tzar partage, sous ce rapport, les sentiments du cabinet de Berlin.

En outre, la restauration d'une Pologne indépendante, même avec un prince autrichien comme roi, ne sera à aucune époque et en aucun cas acceptée par l'Allemagne.

ÉGYPTE

Dans la haute Egypte, l'agitation musulmane contre les chrétiens devient générale. Mercredi dernier, à Beniswaif, les chrétiens ont été injuriés et leur temple pillé. On a détruit aussi tous les préparatifs d'illumination à propos de la rentrée du khédivé. Des incidents du même genre se sont passés à Bahahganoud et à Keenap. Les chrétiens ont adressé à Riaz-pacha, ministre de l'intérieur, une requête réclamant la protection du gouvernement.

L'opinion, suivant laquelle l'explosion des wagons chargés de munitions serait due à la malveillance, n'est pas partagée par l'état-major anglais. On croit, au quartier-général, que l'accident doit être attribué à l'explosion d'une fusée qui aurait été laissée par mégarde dans un obus égyptien.

La ligne du chemin de fer est maintenant déblayée, mais il sera nécessaire de remplacer une partie des rails qui ont été endommagés par l'explosion. Un seul soldat anglais se trouve parmi les morts.

La *Nouvelle Presse libre* publie la circulaire que la Porte vient d'adresser à ses représentants près des grandes puissances, concernant la question des frontières thessaliennes-grecques. Voici le texte de ce document, qui porte la date du 27 septembre et la signature de Saïd-pacha :

« Après plusieurs conférences, une entente s'est établie entre la Porte et M. Condouriotis, au sujet de la question des frontières. Tous les points contestés vont être remis à la Grèce. La Porte a seulement réservé, tout en s'engageant à l'évacuer dès à présent, la ligne qu'elle avait proposée en dernier lieu. Cette ligne partirait de Chidropaluki en suivant la chaîne Ortadgilar et Tchatallar jusqu'aux ruines, pour descendre au thalweg de Salambria, dans le défilé de Gountcha.

« Après avoir suivi ensuite en amont le cours de cette rivière, la ligne de délimitation la quitterait pour dévier à droite et se diriger vers la crête, située au nord de Zarkos, en suivant son contrefort.

« Nous espérons, conclut la circulaire turque, que la Grèce fera preuve du même esprit de conciliation et qu'elle remplira les conditions de la convention du 24 mai, en nommant des commissaires en vertu de l'article 9 de cette convention. »

La Porte a déjà donné des ordres pour l'évacuation des points contestés.

CANTON DE FRIBOURG

Le *National suisse* nous apprend que les Capucins sont affiliés aux Jésuites. Les Capucins, dont l'Ordre remonte à saint François d'Assise, au XII<sup>e</sup> siècle, affiliés aux Jésuites qui reconnaissent pour fondateur saint Ignace de Loyola, qui vécut au XVI<sup>e</sup> siècle !

Des fils qui ont 400 ans de plus que leurs pères !!

Eglise des RR. Pères Capucins

TRIDUUM, LE 4, 5, 6 OCTOBRE, A L'OCCASION DU SEPTIÈME CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, DE LA CANONISATION DE SAINT LAURENT DE BRINDES ET DU TROISIÈME CENTENAIRE DE L'ARRIVÉE DES RR. PP. CAPUCINS EN SUISSE.

Toutes les personnes qui, ayant confessé et communie, prient dans cette église, aux intentions du Souverain-Pontife, pourront gagner une fois dans ces trois jours, une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire. De plus il est accordé une indulgence de 7 ans, une fois chaque jour aux personnes qui, avec un cœur réellement contrit, prient dans cette église aux mêmes intentions.

Pendant ces trois jours, il y aura un office solennel à 8 heures avec sermon français et bénédiction du Saint-Sacrement.

Le soir à 8 heures, mercredi et jeudi, sermon allemand et bénédiction. Vendredi, sermon français, *Tedeum* et bénédiction.

VARIÉTÉS

LES THÉÂTRES INCENDIÉS

DEPUIS PLUS DE CENT ANS

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un travail de statistique qui a été publié tout récemment à Vienne (Autriche), par M. Auguste Felsch.

De 1777 à 1880, M. Augusto Felsch enregistre 252 incendies de théâtres, ayant amené la mort de 4,370 personnes et ayant occasionné des blessures graves à 3,399 autres personnes.

Sur les 252 théâtres ci-dessus mentionnés, cinq ont brûlé avant même leur inauguration ; soixante-dix n'ont existé que cinq ans ; trente-huit ne sont pas parvenus à leur dixième année d'existence ; quarante-cinq à leur vingtième ; vingt-sept à leur trentième ; douze à leur quarantième ; vingt à leur cinquantième ; dix-sept à leur soixantième. Sept sont arrivés à 80 ans, et huit à 100 ans. Il n'y en a que trois qui aient passé le siècle.

Sur les 252 théâtres incendiés, trente-sept ont été brûlés deux fois ; huit des plus grands, trois fois ; quatre quatre fois ; et le Théâtre-National de Washington, cinq fois.

D'après M. A. Felsch, l'existence moyenne d'un théâtre est de vingt-deux ans.

Le nombre des victimes enregistrées dans ces sinistres est épouvantable.

En voici l'énumération. En 1777, à Amsterdam, 18 personnes ; — en 1777, à Saragosse (Espagne), — 137 personnes ; — en 1781, à Paris, 81 personnes ; — en 1782, à

Nantes, 7 personnes; — en 1794, à Capod'Istria (Italie), 1,100 personnes; — en 1811, à Richmond (Etats-Unis), 78 personnes; — en 1836, à Saint-Petersbourg, 800 personnes; en 1838, à Ancône, 2 personnes; — en 1845, à Canton (Chine), 1760 morts et 1,700 blessés; — en 1846, à Québec (Canada), 200 morts; — en 1847, à Carlsruhe (Allemagne), 63 morts et 200 blessés; — en 1853, à Moska (Italie), 11 morts; — en 1857, à Livourne, 100 morts et 200 blessés; — en 1867, à Philadelphie, 13 morts et 16 blessés; — en 1872, à Tien Tsin (Chine), 600 blessés; — en 1876, à Broocking, 288 blessés; — et en 1877, à Montpellier 400 blessés.

Ces deux cent cinquante-deux sinistres se répartissent comme suit, par période: — Dans le XVI<sup>e</sup> siècle, deux; — dans le XVII<sup>e</sup>, seize; — dans le XVIII<sup>e</sup>, cinquante-six; — dans le XIX<sup>e</sup>, de 1800 à 1810, seize; — de 1810 à 1820, quatorze; — de

1820 à 1830, trente-et-un; — de 1830 à 1840, trente-trois; — de 1840 à 1850, quarante quatre; — de 1850 à 1860, soixante-quatorze; — de 1860 à 1870, quatre vingt dix neuf; — et de 1870 à 1880 cent.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

CHARMANT PAYS, LA RUSSIE! — Dans une petite ville de province des environs de Nijni-Novgorod, existe un cabinet de lecture qui jouit d'une certaine clientèle.

Le commissaire de police de la localité fait, un de ces jours passés, une visite au domicile du propriétaire de ce cabinet et demande à vérifier le catalogue pour se persuader que la bibliothèque ne contient aucun ouvrage interdit par la censure.

On apporte le catalogue et après avoir tourné quelques feuillets :

— Vous êtes pris, s'écrie le commissaire en montrant du doigt un ouvrage désigné sous le titre de : *En avant!*

Il existe, en effet, sous ce nom, un organe nihiliste paraissant en Angleterre et qui est rigoureusement défendu en Russie.

Le propriétaire du cabinet de lecture proteste qu'il y a confusion. Cet *En avant!* n'est pas un journal, mais la traduction d'un roman allemand que l'on voit à toutes les devantures de libraires et qui, de plus, a été publié par plusieurs journaux.

Le commissaire exige qu'on lui montre le livre : — « Il est sorti. » C'est un client qui le lit.

Aussitôt le représentant de la loi fait mettre en prison le propriétaire; le cabinet est fermé et le magistrat, accompagné d'un gendarme, se rend au domicile du client.

Ce dernier est allé à la chasse, et il a précisément emporté l'ouvrage pour le lire en route. La femme de l'absent prend peur à

la vue de la police; elle envoie secrètement un messager à son mari pour le prévenir que son livre est compromettant et que la gendarmerie est à ses trousses. Le chasseur, pour s'éviter des ennuis, enterre le volume sous un chêne et revient en ville.

Le farouche commissaire le fait arrêter; il assure qu'il n'a jamais eu le livre, qu'il ne sait ce qu'on lui veut. On le confronte avec le propriétaire du cabinet de lecture, et celui-ci le supplie de dire la vérité. Le client avoue alors qu'il a enfoui le livre. On organise une expédition, on se rend dans la forêt. Le livre est retrouvé et le magistrat est bien forcé de reconnaître qu'il y a eu erreur.

Les deux prisonniers sont relâchés, l'un après trois jours, l'autre après vingt-quatre heures de détention.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Bonne occasion

Une jeune fille qui désire apprendre la langue allemande trouverait pension dans une petite famille catholique; elle aurait aussi occasion de suivre une bonne école secondaire. Le prix de pension est modéré.

Prière de s'adresser à M<sup>me</sup> H. Diebold-Kalt, à Baden, Suisse. (534)

A LOUER

de suite une chambre meublée.

S'adresser au N° 113, rue du Pont Suspendu. (535)

M. BUGNON

chirurgien-dentiste à Fribourg, sera à l'Hôtel du Cheval Blanc jeudi 5 octobre ainsi que le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois. (523)

RAISINS DU VALAIS

Expédition soignée, en caisson de 5 kil., franco contre envoi de 4 fr. 50 ou par remboursement. (H. 7987 X.) (520) J. Perrollaz, à Sion.

PIANOS

A vendre et à louer

S'adresser à M. Muller, professeur de musique. Orphelinat 3<sup>me</sup> étage. (H 507 E) (394)

En vente à l'Imprimerie catholique:

HISTOIRE POPULAIRE

DE

SAINT LAURENT DE BRINDES

GÉNÉRAL DES CAPUCINS

traduite de l'italien du P. Angelico de Civita-Vecchia, du même Ordre.

Prix 50 c.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

LES PETITS BOLLANDISTES

VIE DES SAINTS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

DES MARTYRS, DES PÈRES, DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLÉSIASTIQUES, DES VÉNÉRABLES ET AUTRES PERSONNES MORTES EN OMBRE DE SAINTETÉ

Notices sur les Congrégations et les Ordres religieux

Histoire des reliques, des pèlerinages, des dévotions populaires, des monuments dus à la piété depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui.

D'après le P. Giry, les GRANDS BOLLANDISTES, tous les recueils hagiographiques généraux, les hagiologies et les propres de chaque diocèse, tant de France que de l'étranger, et les travaux, soit archéologiques, soit hagiographiques les plus récents. Avec l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, des discours sur les mystères et les fêtes, une Année chrétienne, les Martyrologes romains, français et de tous les ordres religieux, etc., des dissertations sur les calendriers ecclésiastiques et les martyrologes, un traité de la canonisation des saints, une histoire abrégée de la science hagiographique, une table alphabétique (française-latine) de tous les saints, une table topographique, une autre selon l'ordre chronologique, une autre de toutes les matières contenues dans l'ouvrage, destinées aux catéchistes, aux prédicateurs, etc. (Ces tables, très complètes, ont été entièrement refondues.)

Par Mgr Paul GUÉRIN, Camérier de Sa Sainteté Pie IX

SEPTIÈME ÉDITION, RENFERMANT UN TIERS DE MATIÈRES DE PLUS QUE LA PRÉCÉDENTE

17 beaux vol. in-8° raisin, contenant la matière de 35 vol in-8° ordinaires sur très beau papier vergé. — Prix 90 francs.

Cette 7<sup>e</sup> ÉDITION, ouvrage entièrement neuf, se distingue des six éditions antérieures :

1<sup>o</sup> Par le plan d'après lequel elle est conçue et dont les proportions atteignent au-delà de tout ce qui a été tenté jusqu'à nos jours sur cette matière, soit par les devanciers de l'auteur, soit par l'auteur lui-même dans ses éditions précédentes; — 2<sup>o</sup> par les matières qu'elle contient, l'auteur ayant su l'enrichir, au profit exclusif de l'hagiographie nationale, de plus de cinq mille vies, notices ou notes nouvelles. Extraites en parties du grand recueil des *Acta sanctorum* et de nombreuses monographies spéciales très détaillées, elles sont comme la fleur de ces ouvrages précieux que leur prix éloigne de la plupart des bibliothèques; déduites pour l'autre partie, de renseignements personnels, elles constituent toute une vaste galerie de documents entièrement inédits, envoyés à l'auteur par voie de correspondance et au prix de sacrifices et de démarches sans nombre de tous les points de l'univers catholique; — 3<sup>o</sup> par la rédaction, qui est celle d'un auteur aidé par l'intelligente collaboration d'un grand nombre d'hommes éminents dans la science hagiographique; 4<sup>o</sup> par la correction scrupuleuse dont elle a été l'objet et que l'on pourrait appeler officielle, puisque, pour cette édition DÉFINITIVE, des mesures efficaces ont été prises, toutes dispenses qu'elles étaient, pour que chaque diocèse revît sa propre histoire, par l'intermédiaire d'ecclésiastiques que leurs études rendaient le plus aptes à ce travail.

Exécutée dans ces conditions nouvelles, cette 7<sup>e</sup> édition a été honorée d'un bref du Souverain Pontife Pie IX, en date du 19 juin 1874, et des approbations d'un grand nombre d'archevêques et évêques: de Mgr Guibert, de Paris; de Mgr Donnet, de Bordeaux; de Mgr Guerrin de Langres; de Mgr Foulon, de Nancy; de Mgr Boudinet, d'Amiens; de Mgr Pie, de Poitiers, etc., etc.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

VIE DE LA SŒUR SAINT-PIERRE

CARMELITE DE TOURS

ÉCRITE PAR ELLE-MÊME

mise en ordre et complétée à l'aide de ses lettres et des annales de son monastère, par M. l'abbé JANVIER, doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Tours, directeur des prêtres de la Sainte-Face.

Avec approbation de Mgr l'archevêque de Tours. Prix 3 fr. 50.

FONDEMENTS DU CULTE DE MARIE PAR M. l'abbé GÉRARDIN Missionnaire apostolique Un joli volume in-18. — 2<sup>e</sup> édition. Franco 2 fr. Imprimerie catholique suisse

Ouvrage revêtu des approbations de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon et de NN. SS. les Evêques de Verdun, Orléans, Bayeux, Vannes, Genève.

Vient de paraître PROCÉDES & RECETTES à l'usage de L'AMATEUR DES SCIENCES PUBLIÉS EN SUPPLÉMENT PAR LA REVUE Le Monde de la Science et de l'Industrie 1881 1 joli volume in-8° Prix 1 fr. 50 En vente à l'Imprimerie catholique et chez M<sup>me</sup> Meyll, libraire.

PATRONAGE DES JEUNES GENS Demandent à se placer: III<sup>e</sup> DANS DES PLACES DIVERSES: 1<sup>o</sup> Un économe ou intendant — 2<sup>o</sup> Un employé de bureau dans la Suisse française. — 3<sup>o</sup> Un jeune homme ayant fait son école secondaire pour une occupation quelconque de bureau ou de magasin, — il ne demanderait pour commencer pas d'autre rétribution que la pension. — 4<sup>o</sup> Un jeune homme du Valais désirerait se placer pendant 6 mois, dans la Suisse allemande, afin d'apprendre la langue. N. B. Inutile de se présenter sans avoir de bons certificats et sans recommandations. S'adresser au Directeur.

BOURSE DE GENEVE DU 30 SEPTEMBRE

FONDS D'ETATS				ACTION			
COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	823/4	—	82 1/2	Suisse-Occidentale	145	145	145
1/2 Fédéral 1879	—	—	101	privilegiées	475	—	475
4 0/0 1880	—	—	89 80	Central-Suisse	580	582	580
3 0/0 Italien	89 00	90	89 80	Nord-Est Suisse	352	353	353
5 0/0 Valais	—	—	1050	privilegiées	—	545	550
OBLIGATIONS				Union Suisse	251	251	251
Ouest-Suisse	459	—	459	Saint-Gothard	—	487	498
Suisse-Occidentale 1878-79	—	—	460	Union privilegiées	—	440	448
1878-79	440	—	438	Comptoir d'escompte	500	—	500
4 0/0 Central-Suisse	—	—	355	Banque de commerce	—	—	—
12 0/0 Central Nord-Est	—	—	360	de Genève	—	—	—
4 0/0 Jura-Berne	467	—	467	Fédérale	486	—	486
Lombardes anciennes	—	—	1030	Société suisse des chemins de fer	612	—	610
nouvelles	—	—	990	Banque des chemins de fer	6820	—	6810
Autrichiennes nouvelles	—	—	286 1/2	de Paris et Pays-Bas	—	—	427
Méridionales	—	—	386	Jrédit Lyonnais	680	—	628
Bons méridionaux	—	—	290	Association financière genevoise	820	—	820
Nord-Espagne	—	—	275	Omnium genevois	—	—	757
Crédit foncier russe 50 0	—	—	530	Basler Bankverein	—	—	785
Société générale des chemins de fer	—	—	531	Industrie genevoise du gaz	800	—	805
				belge du gaz	—	—	575
				Gaz de Genève	—	—	610
				Marseille	770	—	770
				Appareillage Gaz et Eau	—	—	—
				Tabac italiens	—	—	—

BOURSE DE PARIS

20 Sept.		30 Sept.	
AG COMPTANT	AG TERME	AG COMPTANT	AG TERME
100 18	Consolidés	100 18	81 85
81 82	3 0/0 Français	81 82	81 85
115 90	5 0/0 id.	115 90	116 17
—	Or, & New-York	—	—
133 15	Argenta Londres	133 15	133 50
A TERME			
81 82	3 0/0 Français	81 82	81 85
115 90	5 0/0 id.	115 90	116 17
89 35	5 0/0 Italien	89 35	89 42
100 18	3 0/0 Anglais	100 18	100 19
12 77	5 0/0 Turc	12 77	12 82
—	5 0/0 Russe 1877	—	—
—	4 0/0 Autrichien	—	1130
1127 50	Banque de Paris	1127 50	636
631 25	Crédit Lyonnais	631 25	—
515	Mobilier français	515	—
1526 25	Crédit foncier	1526 25	1528 75
465	Mobilier espagnol	465	472 50
—	Autrichien	—	—
1592 50	Qaz Parisien	1592 50	1595
2691 25	Suez	2691 25	2660